Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_26-DE

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

Modification du tableau des effectifs

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été convoqué le :
28 mai 2025

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 17 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ
(16 JUIN 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize juin deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à Claudine GAGNEAU, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à Patrick LOPEZ.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy.

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs suite à des recrutements, des changements de missions et faire bénéficier des agents d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, la ville doit actualiser ce tableau de la façon suivante :

1/ Mise à jour des recrutements, des départs et des changements de missions

a) Filière administrative

Suppression du grade d'attaché principal à temps complet.

Suppression du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

b) Filière technique

Suppression du grade d'adjoint technique à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temp complet.

Suppression du grade d'adjoint technique à raison de 0,31ETP, poste occupé par l'agent en charge des repas pour l'accueil de loisirs et transféré au titulaire du marché de la restauration scolaire.

Suppression du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 0.08 ETP

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 20/06/2025 2025-06-26
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_26-DE

Création d'un poste d'emploi saisonnier pour les espaces verts pour 3 mois, grade d'adjoint technique à temps complet.

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en vue d'un recrutement dans le service espaces naturels et cadre de vie.

Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 25h hebdomadaires (suite à une mutation en interne).

c) Filière sociale

Suppression du grade d'agent social principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temp complet (intégration de l'agent à la filière administrative).

Suppression du grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temp complet (suite à réussite de concours) à compter du 1er septembre.

II/Avancement de grade

Afin de permettre aux agents qui remplissent les conditions statutaires et au regard des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale, il convient de procéder aux suppressions et créations de poste suivantes :

Poste à supprimer	Poste à créer	Temps de travail	Service
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Complet	Enfance Jeunesse
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Complet	Finances
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Complet	Etat civil
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Complet	Gestion des salles
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Complet	Enfance Jeunesse
Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1ère classe	Complet	Enfance Jeunesse

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 071-217101054-20250616-2025_06_26-DE

Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	Complet	Communication

III/ Promotion interne

Les listes d'aptitude suite à la promotion interne sont parues le 27 mai.
Aussi, il est proposé de créer les postes suivants afin de permettre aux agents de bénéficier d'une promotion interne, au titre de 2025 :

- Création d'un poste de Technicien à temps complet
- Création de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

Délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
VU la délibération du 2 décembre 2024 portant modification du tableau des effectifs ;
VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 mai 2025 ;
VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 28 mai 2025 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de J.P. PETIT,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels tels que présentés ci-dessus conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine Robin

VILLE DE CHARNAY-lès-MACON (Saône-et-Loire)